



## PPCR / RIFSEEP

### LES AGENTS SONT PERDANTS !

# Éditorial

## CONSTRUIRE UN AUTRE AVENIR, N'EST PAS UNE UTOPIE !

Aujourd’hui, alors que le pays n’a jamais été aussi riche, on essaye de nous expliquer que la moindre forme de progrès social est totalement irréalisable. Il serait donc utopiste de vouloir qu’en pleine vague de froid des êtres humains ne dorment pas et ne meurent pas dans la rue ? Pour soutenir la spéculation immobilière, il paraît pourtant normal que le nombre de logements vacants explosent et qu’on siphonne toujours un peu plus les moyens de financement du logement social à des fins de plus grande rentabilité. Il paraît utopiste de se révolter qu’une personne âgée décède de la grippe à cause d’une prise en charge tardive faute de lit dans l’hôpital public ? Alors que la France, pourtant exsangue au sortir de la seconde guerre, a su mettre en place la Sécurité sociale, on nous explique aujourd’hui que nous n’avons plus les moyens de financer notre système de santé !



Aux Finances, la réalité est la même. Le congrès de la fédération qui se déroulera du 6 au 10 mars prochain, à Collonges-la-Rouge, devra nous permettre de dessiner un autre avenir.

Car, il n’est pas utopiste de réclamer des emplois pour lutter contre les fraudes et les trafics ou pour mener à bien nos missions de préservation de l’environnement. Il n’est pas plus utopiste d’exiger des moyens afin de garantir la sécurité des consommateurs, ou de bénéficier d’une statistique indépendante ! Il n’est pas plus utopiste de revendiquer

l’application d’autres logiques de financement de l’économie en faveur de l’emploi, des salaires ou de l’investissement. Non, il n’est pas utopiste de réclamer qu’à valeur de travail égale une femme perçoive le même salaire qu’un homme ! Il n’est pas plus utopiste de réclamer que nos qualifications soient reconnues, que nos salaires soient revalorisés ! Il n’est pas plus utopiste d’exiger de venir au travail sans que notre santé soit mise en danger ! Ensemble, faisons en sorte que l’utopie d’aujourd’hui soit la réalité de demain.

## SOMMAIRE :

- 02 • Éditorial
- 03 • Encore une très mauvaise réforme du livret A
- 04 • Les 32 heures, sérieusement, loin des clichés !
- 05 • Le 8 mars, avec la CGT, la lutte pour le droit des femmes continue
- 06 • Carte Cybèle : les données individuelles des douaniers en danger
- 07 • Compte personnel d’activité : une fausse bonne solution...

- 08 • PPCR et Rifseep : les agents sont perdants !
- 10 • 27 février : mobilisation aux Finances contre les risques environnementaux
- 11 • Le logement en France : tout reste à faire
- 12 • Congrès de la Fédération : un ticket pour l’avenir
- 14 • Pour développer et sécuriser les solidarités intergénérationnelles
- 15 • À lire, à voir

## MENTIONS LÉGALES :

Directrice de la publication :  
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 55 82 76 66  
Fax : 01 55 82 76 69  
Courriel : [contact@cgtfinances.fr](mailto:contact@cgtfinances.fr)  
Internet : [www.cgtfinances.fr](http://www.cgtfinances.fr)

Prix : 0.50 €

# Encore une très mauvaise réforme du livret A

**Sur proposition du gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, le ministère des Finances va procéder à une réforme du calcul du taux du livret A. Le taux de 0,75 % est maintenu durant le premier semestre 2017.**

**L**e prétexte est fallacieux : « assurer la pérennité du financement du logement social, tout en protégeant les épargnants contre l'inflation ».

**Premier argument utilisé** : « l'écart entre les taux du marché et le taux du livret A pénaliserait la construction de logements sociaux ». Or, les prêts réglementés de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) offrent des durées d'amortissement très longues (50 à 60 ans) que le secteur privé est bien incapable de consentir. En outre, en 2016, pour la première fois, la CDC a mis en place à destination des organismes HLM, des prêts à taux 0 avec un différé de remboursement de 20 ans grâce à un financement par la CDC.

**Second argument** : « les banques, qui distribuent elles-aussi le livret A (depuis la banalisation que nous avons tant combattue), seraient pénalisées pour soutenir les entreprises ». C'est oublier qu'elles ont été inondées de liquidité par la Banque centrale européenne à un taux historiquement bas sans que le soutien aux entreprises soit effectif. Elles ont préféré continuer à spéculer sur les marchés de capitaux ! Au contraire, ce sont bien les banques commerciales qui sont les principales bénéficiaires de cette réforme en disposant sans contrepartie d'une partie des sommes déposées sur les livrets A et livrets de développement durable (150 milliards).

## LE CALCUL DU TAUX À CE JOUR

Depuis juillet 2004, toujours sur proposition du gouverneur de la Banque de France, la formule de calcul actuelle du taux du livret A prévoyait de majorer de 0,25 point de pourcentage l'inflation et une moyenne des taux de refinancement bancaire à 3 mois. Ce taux très faible a entraîné une décollecte massive en 2014 et 2015 (- 17 milliards d'euros). La banalisation de la distribution du livret A a permis aux banques commerciales de vanter leurs propres produits. Fin 2016, son encours atteignait 259,5 milliards.

## LE FUTUR CALCUL

Les indices actuellement utilisés dans la formule pour les taux monétaires et l'inflation seront lissés sur 6 mois. La majoration de 0,25 point par rapport à l'inflation est suspendue lorsque l'écart entre l'inflation et les taux monétaires est supérieur ou égal à 0,25 point.

Ce nouveau calcul pourrait être encore plus défavorable aux détenteurs des livrets A et LDD et pourrait entraîner de nouvelles décollectes fatales aux ressources de la CDC qui, outre le financement du logement social, soutient à hauteur de 20 milliards d'euros les collectivités locales, le financement des transports publics, les PME, PMI....

La CGT rappelle ses principales revendications :

- le maintien d'un taux attractif (pas de taux à moins de 1 % quand l'inflation est faible) ;
- le doublement du plafond du Livret A ;
- la centralisation des fonds collectés à 100 % à la CDC ;
- la création de 150 000 logements sociaux par an ;
- la création d'un livret industrie pour réorienter les 2 000 milliards de l'assurance vie vers le soutien à l'économie et à l'emploi. —



## EN BREF

### François Hollande a dégradé les conditions de travail

C'est en tous les cas ce que pensent les 2/3 des salariés, qui jugent que les réformes engagées durant son mandat ont dégradé leurs conditions de travail.

Ils sont même plus du quart à considérer que la dégradation a été forte. A noter qu'ils ne sont que 3 % à déclarer qu'elles se sont fortement améliorées.

De la même manière, ils sont moins de 25 % à juger positivement l'inversion de la hiérarchie des normes, fortement combattue par la CGT.

# Les 32 heures, sérieusement, loin des clichés !

**Est-ce un effet de mode ou une conséquence de la crise, cette proposition d'amélioration de la vie des salariés connaît quelques retentissements dans les médias. Mais, la réduction de temps de travail à 32 heures pour tous, quand elle n'est pas ignorée, passe pour l'utopie de doux illuminés bien éloignés des préoccupations réelles des salariés.**

**E**t ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit d'une proposition portée par la CGT, mais bien parce qu'elle ne serait pas en phase ni avec les réalités économiques, ni avec les attentes de ceux qui en seraient les premiers bénéficiaires ! Ceux-là même semblent, de prime abord, y porter peu d'intérêt.

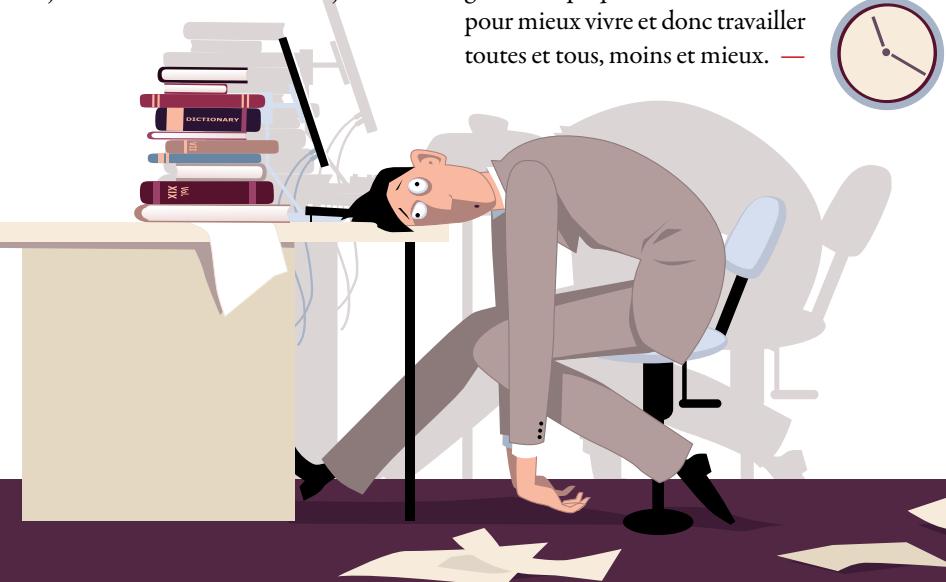
Et pourtant, une analyse réfléchie éloignée de tout dogmatisme et portée sur la réalité fait montre d'un sérieux argumentaire peu enclin à la contestation.

D'abord, les personnes sans emploi, ou sous-employées : plus de 6 millions sont de fait exclues du travail pour raison économique, plus de la moitié sont réellement au chômage. Un simple calcul arithmétique montre que le passage aux 32 heures suffirait à créer 4,5 millions d'emplois, et donc à réduire, voire quasi-ment supprimer le chômage. Il faut d'ailleurs noter que la durée réelle du travail pour les contrats à temps plein dépasse les 39 heures, malgré la durée légale de 35 heures. Les cadres dépassent même les 43 heures par semaine... (chiffres de la Dares – Direction de l'animation, de la recherche, des études et de la statistique –).

Et, il est possible de réduire le temps de travail sans perte de salaire et de pouvoir d'achat. Mais là, il s'agit bien d'inscrire la réduction du temps de travail dans une nouvelle démarche, globale, tendant à un nouveau mode de développement qui respecte les travailleurs, préserve l'environnement et anticipe même les mutations technologiques à venir. Pour cela, il faut mettre à contribution la finance.

Il y a quelques 30 ans, pour 100 euros de salaire, les entreprises versaient 7 euros de dividendes. Aujourd'hui, les mêmes en versent 5 fois plus, pour quel résultat en terme d'emploi et de qualité du travail ? Toujours il y a 30 ans, ces mêmes dividendes représentaient 10 jours de travail, aujourd'hui, ils demandent 45 jours...

Dans le même temps, les inégalités devant le temps de travail ont persisté et se sont creusées. Les travailleurs – on devrait dire les travailleuses, puisque ce sont dans ce cas précis très majoritairement des femmes – subissent un temps partiel imposé de 23 heures en moyenne ! Alors oui, il faut relancer la dynamique du progrès social, revendiquer et agir sur le temps de travail, la qualité du travail, son contenu, contrôler et maîtriser son intensification (travailler plus dans un temps plus court est facteur de maladie, de stress, etc...). Les salariés, en France, ont l'une des meilleures productivité au monde, loin devant tous les modèles qu'on lui vante constamment. Il est grand temps qu'ils en tirent bénéfice, pour mieux vivre et donc travailler toutes et tous, moins et mieux. —



© aleutie - Fotolia

## EN BREF

### Les allemands veulent travailler... moins de 32h

D'après un sondage réalisé auprès de 1 701 citoyens allemands et publié dans *Der Spiegel*, ils souhaiteraient travailler en moyenne six heures de moins

par semaine. Les salariés interrogés travaillant en moyenne 37,6 heures, cela signifierait donc une semaine de travail à 31,3 heures. Près de deux tiers des

salariés travaillent en réalité plus que ne le prévoit leur contrat de travail. 13 % d'entre eux font même des heures supplémentaires... tous les jours.

# Le 8 mars, avec la CGT, la lutte pour le droit des femmes continue

**L**e 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, qui démontre combien l'émancipation des femmes passe par l'égal accès à l'emploi et l'égalité au travail. L'actualité nous montre aussi que nous devons redoubler d'effort contre le sexismme et la violence sexiste constamment niés ou minimisés. L'inégalité professionnelle et les discriminations que subissent les femmes au travail est toujours une réalité, quel que soit le secteur du ministère. Cette inégalité se traduit concrètement par une inégalité salariale, rendue possible par :

- l'inégalité en matière de temps de travail (83 % des agents à temps partiel sont des agentes),
- l'inégalité en matière de carrière, ainsi (si 63 % des agents de catégorie C du ministère sont des agentes, elles ne sont plus que 60 % des agentes B, 48 % des agents A et 25 % des A+).

Le plafond de verre ne bloque pas seulement l'accès au dernier étage. Il est présent entre chaque catégorie. Comme le montre les études, la carrière des agentes est entravée, notamment en cas de maternité.

Ces inégalités sont aggravées par le développement de la part variable de la rémunération (les primes au mérite individuel, donc arbitraires).

Au final, tous ces mécanismes aboutissent à ce que les écarts de rémunération

s'élèvent à 20 % dans la Fonction publique et 26 % au sein de l'ensemble de la population active. Les inégalités de rémunération et de carrière ont des conséquences dramatiques au moment de la retraite.

Les femmes ont des pensions inférieures à celles des hommes... de 42 % ! Il faut donc :

- revaloriser les filières à prédominance féminine (une rémunération égale pour un travail de valeur égale) ;
- faciliter l'articulation entre vie privée et professionnelle (c'est un enjeu majeur de l'émancipation des femmes. Cela ne peut passer que par la réduction du temps de travail pour toutes et tous, des droits nouveaux à l'occasion de la parentalité pour les femmes comme pour les hommes – 92 % des agents en congé parental sont des agentes –, le renforcement des prestations sociales par un abondement des budgets parce que 80 % des tâches ménagères sont encore assumées par les femmes) ;
- supprimer les mécanismes arbitraires de recrutement, de rémunération et d'évolution de carrière qui aggravent les discriminations.

Pour toutes ces raisons, faisons du 8 mars une journée de luttes et de mobilisations.



© Anita Ponne - Fotolia

## EN BREF

### Les jeunes veulent des entreprises socio-responsables

D'après une étude du cabinet Accenture, 92% des jeunes diplômés considèrent important de travailler dans une entreprise socio-responsable. N'en

déplaise aux libéraux de tout poil, le monde change. De nouvelles générations de travailleurs arrivent en souhaitant plus de respect de l'entreprise

vis-à-vis de ses employés mais aussi de son impact sur la planète. La CGT se bat au quotidien pour changer le monde du travail et le rendre plus humain.

# Carte Cybèle : les données individuelles des douaniers en danger

**Au printemps 2016, la Direction générale des douanes et des droits indirects a lancé une vaste opération de remplacement des cartes professionnelles d'accès aux logiciels douaniers. Rien de remarquable jusqu'ici, si ce n'est que la Direction a passé un contrat complètement délirant avec une entreprise privée.**

**P**our se connecter à leurs applications métier, les douaniers disposent d'une carte individuelle. Ces cartes leur donnent les habilitations, sans lesquelles il est impossible pour les agents d'utiliser les applications professionnelles. La précédente carte étant arrivée en fin de vie, l'administration a naturellement lancé les opérations pour son renouvellement. Avec précipitation, encore une fois, la Direction a retenu le prestataire Certimis pour créer la nouvelle carte, Cybèle. Là où le bât blesse, c'est que cette société exige de la part de chaque douanier la signature des conditions générales d'utilisation de la carte. Et, rien ne semble empêcher l'utilisation des données individuelles des agents de la Douane (mail, adresse personnelle, matricule, affectation,...) à d'autres fins. Que compte faire l'entreprise de ces données sur les agents douaniers ? Pourquoi refuser de modifier la clause concernant l'utilisation des

données individuelles ? Depuis quand un fonctionnaire de l'État doit-il signer un contrat avec une entreprise privée pour avoir le droit d'exercer ses missions ? Sans vergogne, l'administration n'a eu de cesse de faire pression sur les douaniers en les menaçant de sanctions s'ils ne signaient pas le contrat, de leur changer de service d'autorité, de ne pas rembourser leurs frais de missions et autres attitudes dignes de la pègre ! Bien évidemment, la CGT a dénoncé cette situation avec la plus grande fermeté. Pour trouver une sortie de crise, le syndicat a même proposé à la Direction de faire un avenant au marché avec l'entreprise pour que ce soit l'administration

qui signe le contrat et pas les agents individuellement. Mais, visiblement, la Direction ne comprend toujours pas le problème... Cette situation est donc maintenant entre les mains d'un avocat à qui l'administration ne daigne d'ailleurs pas plus répondre ...

Plus globalement, la CGT condamne toute forme d'utilisation, par des entreprises privées, des données individuelles concernant les agents dans le cadre de leurs fonctions. La CGT fera en sorte que ce genre d'égarement ne se reproduise pas et que les informations personnelles des agents et des salariés soient dignement protégées.



© logo3in1 - Fotolia

## EN BREF

### Quand le CICE sert à licencier et payer les actionnaires

Le groupe Vivarte (La Halle, Naf-Naf, Kookaï, Chevignon,...) aurait touché 45 millions d'euros de Crédit impôt compétitivité emploi depuis 2013. Malgré

ces aides importantes, payées par nos impôts, le groupe a annoncé un vaste plan de licenciements. La CGT ne cesse de dénoncer le rachat d'entreprises

sous forme de LBO (rachat par très fort endettement) qui conduit le plus souvent à un pillage en règle de l'entreprise par les actionnaires avant de licencier.

# Compte personnel d'activité : une fausse bonne solution...

**Le Compte personnel d'activité (CPA) est en place depuis le premier janvier dans le secteur privé comme public. Pour l'instant, le CPA est axé sur la formation professionnelle. À part le Compte personnel de formation (CFP), il comprend en effet le Compte d'engagement citoyen qui permettra une reconnaissance des compétences acquises lors d'activités bénévoles ou volontaires. A terme, le CPA est amené à regrouper d'autres droits, comme les jours de RTT par exemple.**

**L**e Compte personnel de formation (CFP) ne résout aucun des défauts que nous avons pu constater avec le Droit individuel à la formation. Il n'est pas un droit opposable et reste très restrictif quant aux formations proposées. De plus, le CPF porte en lui des dangers que nous avons soulignés à plusieurs reprises comme la possibilité d'y recourir pour des formations continues organisées par l'employeur, alors que celles-ci se font aujourd'hui dans le cadre de plans de formations professionnelles.

Si le CPF a été conçu comme cela, c'est parce qu'il s'agit du pivot du CPA. Il en respecte donc les principes directeurs que nous combattons. Les droits ne sont pas garantis collectivement, c'est à chacun de se constituer un « *capital* » de droits à mobiliser. Cette constitution se fait par les périodes travaillées. Ainsi, les salariés les plus précaires et éloignés de l'emploi seront ceux qui auront cumulés le moins de droits alors qu'ils en auraient le plus besoin.

Cette absurdité a tout de suite été relevée. Le Gouvernement a donc dû instaurer un capital de départ pour les jeunes sans diplôme et un doublement des droits acquis (de 24 à 48 heures par an) pour les

travailleurs peu qualifiés. Le problème est qu'en cas d'absence d'activité professionnelle ce ne sera pas 48 heures de droit à la formation cumulés dans l'année mais... zéro ! Pourtant, les moins diplômés sont aussi les plus touchés par le chômage. Inversement, pour les salariés ayant un emploi stable, le cumul de droits à formation (dans la limite de 150 heures) pourrait être un frein à l'embauche en cas de mobilité forcée ou choisie. Dans ce cas, le nouvel employeur demandera le solde du compte et hésitera peut-être à embaucher un salarié ayant la possibilité de prendre 150 heures de formation. En outre, les droits inscrits au compte n'étant pas opposables, ils risquent de

rester virtuels et de ne jamais pouvoir être pris par les salariés. Enfin, le CPA porte en lui également une logique de fongibilité : possibilité de financer ses besoins de formation, son temps partiel ou sa retraite anticipée par d'autres droits, par exemple des jours RTT.

A l'inverse de cette logique individuelle de capitalisation, la CGT se bat pour des droits (salaire, santé, retraite...) attachés à la personne, permettant ainsi de ne plus sombrer en cas de changement subi ou choisi dans la vie professionnelle, mais des droits garantis collectivement, c'est-à-dire ne dépendant pas du parcours personnel du salarié et donc une véritable sécurité sociale professionnelle !

## EN BREF

### Le chômage baisse ? Les CDD se multiplient !

Si le Gouvernement se gargarise d'une très légère baisse du chômage (de catégorie A), la situation continue pourtant de s'aggraver. Les chômeurs



© Colours-pic - Fotolia

de catégorie B et C (personnes ayant un peu travaillé dans le mois) sont en hausse de plus de 5 % sur un an. Par ailleurs, l'Unedic vient d'annoncer que

le nombre de contrats à durée déterminée de moins d'un mois est passé de 1,6 million en 2000 à près de 4 millions en 2016. Une solution ? Les 32 heures !

# PPCR et Rifseep : les agents sont perdants !

En cours de mise en œuvre dans la Fonction publique et notamment à Bercy, le PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) et le Rifseep (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dégradent les droits et les garanties collectifs et individuels des agents de Bercy, mais aussi par ricochet, ceux du secteur semi-public.

**R**appelons que le protocole PPCR consiste en la mise en œuvre de nouvelles grilles de carrière et en l'abandon des procédures de bonification par avancement d'échelon. Le problème est que cela ne résout en rien les problématiques de carrière des agents :

- début de carrière insuffisant,
- faible amplitude,
- avancement trop lent...

De plus, les quelques mesures qui auraient pu être bénéfiques aux agents (notamment la garantie de pouvoir dérouler une carrière complète sur deux grades) ne seront pas mises en œuvre ou de manière très partielle.

C'est pourquoi, la majorité des agents représentés par leurs organisations syndicales de la Fonction publique (CGT, FO,

Solidaires) a refusé de signer le protocole PPCR. Pour autant, le Gouvernement a décidé de l'appliquer, avec l'aval minoritaire de la CFDT, l'Unsa et la CFTC, à l'ensemble des fonctionnaires.

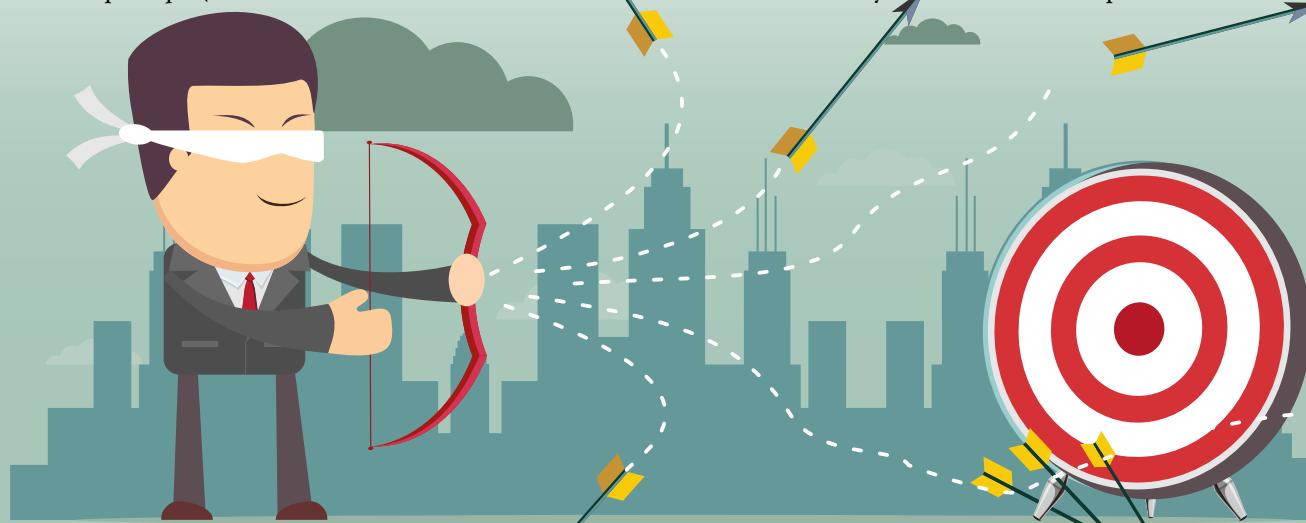
Quant au Rifseep, le nouveau régime indemnitaire, il s'agit d'une attaque frontale contre l'indépendance du fonctionnaire. Il a été rejeté par la quasi-totalité des organisations syndicales de la Fonction publique, dont la CGT.

En liant un complément de rémunération conséquent à la fonction exercée et aux « résultats » de l'agent, le Rifseep entaille profondément le principe de carrière et l'assurance de progresser dans la carrière de manière linéaire. Or,

la séparation du grade et de l'emploi fonde la logique de carrière et l'indépendance du fonctionnaire, car elle garantit le niveau de rémunération quel que soit l'emploi exercé. Bref, le Rifseep est un pas de plus vers une Fonction publique d'emploi et de subordination.

## LE RIFSEEP ROMPT LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

En effet, les mêmes primes doivent normalement s'appliquer pour les agents se trouvant de manière objective dans des situations identiques (principe « d'égalité de traitement des fonctionnaires appartenant à un même cadre d'emplois »). Or, avec les systèmes de cotation de poste, ce



EN BREF

## A huit, ils détiennent autant que 50% de la planète

D'après l'étude de l'association Oxfam, les 8 hommes les plus riches au monde (peu de femmes dans ce cercle) détiennent autant de richesses que la

moitié la plus pauvre de la planète. Ils disposent ainsi de plus de 425 milliards de dollars. Oxfam estime même qu'au rythme où vont les choses, d'ici 25 ans,

le premier d'entre eux pourrait atteindre un patrimoine de 1000 milliards de dollars. De quoi dépenser un million de dollars par jour pendant 2738 ans !

ne sera plus le cas. De plus, il générera des discriminations !

Le Rifseep sera constitué d'une indemnité mensuelle de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE ; tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé) et d'un complément indemnitaire annuel facultatif (CIA ; tenant compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir). Ce complément pourra varier d'une année à l'autre.

En passant, remarquons que le Gouvernement n'a aucune parole. Il avait été déclaré que les douaniers ne seraient pas soumis au Rifseep à l'instar de la Gendarmerie ou de la Police. Finalement, les douaniers sont inclus dans le dispositif Rifseep. Leur situation indemnitaire fera l'objet d'une décision avant le 31 décembre 2019 !

## OÙ EN EST-ON ?

S'agissant du protocole PPCR, les agents de catégorie C et B ont déjà constaté depuis quelques mois que leurs grilles avaient évolué (intégration d'une très petite partie de leur régime indemnitaire sous forme de points d'indice, fusion

de grades en catégorie C, nouvelle grille indiciaire). Pour les agents de catégorie A, l'application du protocole se fera de manière rétroactive au 1er janvier 2017, les décrets devant paraître dans les prochains mois.

Pour les avancements d'échelons, l'évaluation faite au titre de l'année 2016 ne permettra plus aux agents de catégorie B (contrôleur, secrétaire administratif ou technicien de laboratoire) de prétendre à une réduction d'ancienneté. Cette mesure s'appliquera, pour les agents de catégorie C (adjoint de contrôle, adjoint administratif ou de laboratoire, etc.) et de catégorie A (Inspecteurs, Attachés, Ingénieur de laboratoire, etc.), l'année prochaine au titre de l'année 2017.

## A BERCY

L'application du Rifseep s'étalera au minimum sur trois ans :

> **application immédiate** : les agents du ministère qui étaient soumis au régime de la PFR (Prime de fonction et de résultat), les agents du Service commun des laboratoires, certains agents de statut d'administration centrale (CGEFI, adjoints techniques, corps issus du Ministère de l'Industrie) avec

des textes seront publiés dans l'année ;

> **au 1er juillet 2017** : emploi DATE (DDI, DDI adjoint, Direccte, chef de Pôle C), agents de catégorie A+, A et B de l'Insee ;

> **au 1er janvier 2018** : plusieurs corps de l'industrie et des mines, géomètres-cadastres de la DGFIP ;

> **au 1er janvier 2019** : l'ensemble des corps de la DGFIP ;

> **avant le 31 décembre 2019**, les situations des agents de la CCRF, des douanes, de l'Inspection générale des Finances, du commerce extérieur, de l'Imprimerie nationale et des ingénieurs des mines seront revues. Dans l'attente, leur régime indemnitaire n'évolue pas.

## A LA BANQUE DE FRANCE

Prenant appui sur le précédent du PPCR, le Gouverneur de la Banque de France a proposé le « *projet Ambitions Carrières 2020* » dégradant significativement les garanties statutaires des agents de la Banque de France. Depuis l'automne dernier, à l'appel de leurs organisations syndicales, les agents de la Banque de France multiplient les actions et ont obtenu des reculs du Gouverneur. Pour autant, les négociations continuent et la lutte également.

© alekseiveprev - Fotolia

## EN BREF

# La pauvreté et les inégalités... augmentent

Etude après étude, les chiffres confirment toujours la même réalité. Les inégalités augmentent et la pauvreté avec elles. L'Insee confirme ainsi un taux

de pauvreté qui passe ainsi de 14,1 % à 14,3 % entre 2014 et 2015. Plus d'un français sur 7 vit avec moins de 60 % du revenu médian, soit 600 euros par mois.

L'Insee estime ainsi à près de 9 millions le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France. Les inégalités sont elles aussi en hausse.

# 27 février : mobilisation aux Finances contre les risques environnementaux

**La CGT propose une journée contre les risques environnementaux dans toutes les administrations de Bercy et les établissements et institutions du secteur semi-public économique et financier. De quoi s'agit-il ?**

**E**n premier lieu, il s'agit d'apporter le soutien le plus large à nos 1 800 collègues et camarades de l'immeuble amiante du Tripode de Nantes. Jour anniversaire de la destruction de l'immeuble en 2005, le 27 février constitue chaque année l'occasion pour l'intersyndicale de rappeler ses revendications à Bercy et au ministère des affaires étrangères. Cette année, l'initiative prend une tournure exceptionnelle, après les dernières rencontres en décembre à Bercy et à la Fonction publique. Une étude épidémiologique récente établit que les collègues du Tripode meurent en moyenne six ans plus tôt que leurs collègues qui n'ont pas été exposés. Bercy et la Fonction publique font tout pour minimiser ces résultats et opposent un refus à la demande de reconnaître le Tripode en site amiante. Cette reconnaissance permettrait à nos collègues de bénéficier de droits, pour partir à la retraite, de disposer d'un suivi médical et de prises en charges des soins et examens. Malheureusement, ce sont de nouveaux cas de pollution par l'amiante qui justifient aussi cette journée d'action. Alors que l'expérience devrait mobiliser toute la prévention pour éradiquer ces risques, nous venons de constater un phénomène de pollution du papier par l'amiante dans notamment les locaux d'archives. Cela a été constaté dans les services de l'Insee, à la Direction générale à Malakoff et aussi à Metz. Les services des Archives du ministère de la Culture

sont bien évidemment concernés tout comme tous les services d'archives départementaux ou équivalents : de nouvelles dispositions de prévention et de désamiantage sont à l'étude.

Il faut aussi rajouter des comportements de « *négligence et de malveillance* » dans la stricte mise en œuvre de la réglementation : suite à un accident de pollution et de contamination des agents, une enquête a été ouverte au centre des Finances publiques du Havre : des résultats d'analyse font état de 126 à 26 fibres par litre d'air alors que la norme du code de la santé est fixée à 5 fibres par litre !

Ce sont aussi des mesures qui ne sont pas appliquées dans l'ensemble des départements, au niveau de la mise à jour des Documents techniques amiante (DTA), notamment des bâtiments locatifs, de l'apposition de la signalétique, de repérages systématiques avant travaux, l'absence de recommandations pour nos collègues de la maintenance et assistance informatique, de la délivrance d'attestations aux agents ayant pu ou ayant été exposés, de la mise en œuvre urgente de désamiantage des surfaces les plus détériorées...

Nous proposons d'étendre notre action contre toutes les pollutions : gaz dans les conteneurs, agents chimiques dangereux et autres cancérogènes, pollutions de l'air, particules, nanomatériaux...

L'action du syndicat des douanes a permis de populariser les risques des gaz dans les conteneurs auprès de tous les salariés concernés et du public. De premières avancées importantes ont été obtenues mais restent insuffisantes notamment en France par rapport à certaines dispositions internationales !

Cette journée vise à rappeler au ministère et à l'État leur obligation d'employeur vis-à-vis de la santé et de la protection des agents.

Faisons-nous entendre. Il est urgent d'agir pour notre santé et la protection de tous les salariés !

# Le logement en France : tout reste à faire

**La garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et la cohésion sociale dans notre société. L'État doit être le garant de ce droit sur tout le territoire, c'est le sens de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et des textes qui en découlent.**

**E**n France, hors Mayotte, le nombre de logements est de 35,4 millions. 82 % de ceux de métropole sont des résidences principales et 56 % des logements individuels. Six ménages sur dix sont propriétaires de leur résidence principale. Cette part reste stable ces dernières années. Au delà des chiffres, la crise du logement est d'une ampleur sans précédent. Elle résulte de plusieurs décennies de désengagement de l'État.

Le 21e rapport sur l'état du logement en France 2016 de la Fondation Abbé Pierre, montre que le logement est bien un facteur majeur dans l'approfondissement des inégalités. La Fondation dénombre 3,8 millions de mal-logés et 12 millions de personnes touchées par la crise du logement.

L'objectif affiché par le gouvernement Hollande au début du quinquennat, de dynamiser la construction de logements sociaux (PLAI), a été abandonné. La mobilisation du parc privé à vocation sociale a aussi été un échec. Selon le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), en 5 ans, 500 000 personnes sont passées à côté d'un contrat de travail, faute d'avoir trouvé un logement. 40 % des entreprises se disent même affectées par les difficultés de logement de leurs salariés.

Une étude réalisée conjointement par la

CGT-Indecosa et le cabinet Sécafi intitulée « *bien se loger, pour bien travailler* » montre pour les personnes fragilisées l'effet de spirale entre conditions de logement et de travail. En effet, le précarité dans le logement n'est plus seulement la conséquence de différents facteurs (séparation, perte d'emploi, etc) mais peut être issue de la nature même des nouvelles formes d'emploi (temps partiel, emplois saisonniers, aides à domicile...).

La mise en œuvre d'une véritable politique nationale ambitieuse de l'habitat pourrait redonner à chaque acteur sa place, que ce soit les services de l'État,

les sociétés d'HLM, Action logement, le « 1 % », les collectivités territoriales, la Caisse des dépôts... Pour y parvenir, il faudrait :

- créer un grand service public de l'habitat et du logement,
- la production de logements publics locatifs sociaux,
- la contribution du parc privé, des financements nouveaux (taux du livret A),
- la démocratisation de la gestion du logement (à l'entreprise, dans les organismes du 1% et organismes HLM, à tous les niveaux de discussion).



© fannyes - Fotolia

## EN BREF

### Un CHU reconnu coupable d'exposition à l'amiante

Le 30 novembre 2016, le CHU de Besançon a été reconnu coupable d'avoir mis en danger la vie d'une quarantaine de salariés en les exposant délibérément à

l'amiante, et ce, pendant plus de quatre ans. L'établissement a été condamné. La direction de l'hôpital va faire appel de ce jugement. C'est la première fois en

France qu'un établissement public, et de surcroît un hôpital, est condamné pour la mise en danger délibérée de ses salariés concernant le risque amiante.

# Congrès de la Fédération : un ticket pour l'avenir

**Du 6 au 10 mars prochain, la fédération des Finances CGT tiendra son congrès à Collonge-la-Rouge en Corrèze. C'est un rendez vous important pour les syndicats de la fédération, et donc pour les syndiqués, qui auront à tracer « la feuille de route fédérale » pour les trois ans à venir. Rendez-vous particulier, car situé à la fin d'un quinquennat désastreux pour le monde du travail et en pleine bataille d'idées s'agissant des campagnes électorales pour la présidentielle et pour les législatives.**

**L**e congrès est un moment privilégié pour, à partir du vote du rapport d'activité 2014-2017 et en analysant ses points forts mais aussi ses points faibles, faire en sorte que les débats conduits pendant cinq jours permettent de ne pas laisser aux seuls « experts » la maîtrise des questions inhérentes à nos missions économiques et financières.

## LES MISSIONS

L'objectif est bien que les militantes et militants mais aussi les syndiqués « Finances », actifs et retraités, se réapproprient les orientations votées collectivement autour de plusieurs thèmes déterminants :

- en réorientant les politiques de financement de l'économie et le système fiscal en faveur d'une plus grande efficacité et une plus grande justice sociale (Cela inclut la lutte contre les idées xénophobes et racistes et la mobilisation de toutes et tous pour promouvoir la paix et le désarmement) ;
- en rendant des moyens humains matériels et législatifs à nos administrations et établissements pour mener à bien toutes les missions et particulièrement nos missions de contrôle ;
- en refondant une autre Europe et en mettant un terme à l'offensive libérale ;
- en proposant une nouvelle conception de l'État qui promeut un nouveau mode de développement économique et social ;
- en participant à la construction d'un monde plus respectueux de l'environnement à travers trois grands axes que sont la norme et le contrôle, la fiscalité environnementale, la politique de financement économique ;
- en réorientant le financement de l'économie en contrôlant l'utilisation des fonds publics, en mettant en place un pôle financier public, en ciblant l'épargne populaire pour le financement du logement social, de l'industrie selon de nouveaux critères d'efficacité ;
- en garantissant l'indépendance de la statistique publique au service de la démocratie et de la transparence de l'information citoyenne.

## LES DROITS ET GARANTIES

Cette réaffirmation de l'utilité publique de nos missions économiques et

© franzidraws - Fotolia



**28E CONGRÈS  
DE LA FÉDÉRATION  
DES FINANCES CGT**

financières doit nécessairement passer par la reconnaissance de la valeur ajoutée produite par les salariés qui les exercent. Il faut donc, non seulement, garantir les conquises sociaux mais aussi gagner des droits et garanties nouveaux. Notre démarche revendicative propose de partir du travail réel et de son appropriation par tous les salariés quel que soit leur statut :

- en changeant le travail, en le libérant, en le transformant et en affrontant les questions de demain pour ne pas subir, par exemple, la transformation numérique mais bien la mettre au service de l'amélioration des conditions de vie au travail des agents ;
- en promouvant un nouveau statut du travail salarié, une véritable sécurité sociale professionnelle et en défendant le statut général des fonctionnaires ;
- en luttant contre toutes les discriminations ;
- en faisant de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes un dossier prioritaire ;
- en menant la bataille de l'emploi qualifié, bien rémunéré et qui réponde aux besoins sociaux en lien avec la revendication de la baisse du temps de travail à 32 heures ;
- en agissant par tous moyens contre les risques du travail et en continuant sans relâche notre lutte sur le dossier des contaminations dues à l'exposition à l'amiante ;
- en gagnant des politiques

sociales protectrices et émancipatrices. Nous allons ouvrir le débat sur la sécurité sociale à 100 % avec toute la CGT et donc de celui de la protection sociale complémentaire ;

- en priorisant la reconquête des activités sociales en faveur des salariés actifs et retraités ;
- en renforçant le rôle et la protection des représentants des personnels et en se battant contre la criminalisation et la discrimination de l'action syndicale.

## LA QUALITÉ DE VIE SYNDICALE

Le congrès aura, aussi, à conforter la qualité de notre vie syndicale en abordant différents sujets pour faire mieux vivre le fédéralisme aux services des syndiqués afin d'assurer la cohérence des décisions de la CGT :

- en mutualisant encore mieux la démarche revendicative entre la fédération et les syndicats qui lui sont affiliés pour confédéraliser nos actions communes ;
- en prenant toute notre place dans le syndicalisme européen ;
- en participant au rassemblement du syndicalisme sous le contrôle des syndiqués et des

salariés pour éviter l'unité de sommet ou de façade ;

- en poursuivant, en toute autonomie, les débats et actions avec les forces associatives et politiques partageant nos valeurs ;
- en consolidant et renforçant notre offre de formation syndicale ;
- en étant la CGT de toutes et tous, public, privé, toutes catégories professionnelles, toutes générations, actifs et retraités.

Pour enrichir les réflexions, deux tables rondes avec de nombreux intervenants viendront ponctuer les débats :

- réforme de l'État et territoriale : quel service public en territoire ?
- évolution et transformation du travail.

Enfin le congrès se conclura par l'élection d'une nouvelle Direction fédérale qui élira en son sein un ou une nouvelle secrétaire général-e et une nouvelle ou un nouveau responsable à la politique financière.

Les documents sont disponibles à :  
[www.cgtfinances.fr/docscongres](http://www.cgtfinances.fr/docscongres)

Les syndiqués qui souhaitent contribuer peuvent le faire auprès de leur syndicat ou en nous écrivant à :  
[contact@cgtfinances.fr](mailto:contact@cgtfinances.fr)



# Pour développer et sécuriser les solidarités intergénérationnelles

Le 1er décembre dernier, la 2e conférence de l'Union fédérale des retraités CGT des Finances (UFR) a clôturé ses travaux par un appel unanime adressé aux retraités de Bercy et des établissements économiques et financiers du semi- Public : « offensifs et déterminés » tel en était le titre.

**D**ans les suites de la dynamique des différentes luttes engagées pendant ce mandat, 80 délégués ont consolidé et fixé le nouveau cap revendicatif et organisationnel.

## RETRAITES, POUVOIR D'ACHAT

L'UFR exige l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires, le retour de la péréquation (le bénéfice au même titre que les actifs des reclassements de corps ou de grade), le ratrapage des pertes de pouvoir d'achat et le retour de la revalorisation des pensions au 1er janvier. Le taux de la réversion doit être porté à 75 %.

## PROTECTION SOCIALE

Le droit à la santé pour tous est un droit fondamental. Les dépenses de santé sont une priorité. Notre pays en a les moyens ! L'UFR revendique donc une sécurité sociale prenant en charge 100 % des dépenses de santé (et non le transfert actuel vers les mutuelles), incluant la prise en charge de la perte d'autonomie, la suppression de la Casa (Contribution additionnelle à la solidarité à l'autonomie). Avant d'y parvenir, l'UFR exige :

- la prise en compte des revendications des actifs et des retraités réaffirmées lors de la concertation sur le référencement pour la protection sociale complémentaire aux Finances ;
- une meilleure participation des employeurs pour permettre une réelle prise en charge et une amélioration des prestations ;
- le retour à des pratiques démocratiques et plus de transparence dans la gestion des opérateurs mutualistes.

## DROITS SOCIAUX

À Bercy, comme dans les établissements semi-publics, les budgets attribués à l'action sociale ne cessent de se réduire alors que les besoins ne cessent de grandir. La CGT exige que la dotation sociale représente 3 % de la masse salariale des actifs et 3 % du volume des pensions de retraite.

## LE DROIT À LA PAROLE DES RETRAITÉS

La conférence réaffirme avec force sa revendication relative à la représentation

des retraités dans toutes les instances de l'action sociale. Action que l'UFR mène de pair avec toutes les structures de la Fédération.

## LA CGT FINANCES PLUS PROCHE DES RETRAITÉS

L'UFR a décidé de mieux structurer son activité dans chaque département afin d'être, avec les unions syndicales des retraités CGT (USR), encore plus en phase avec les préoccupations et les revendications des retraités et de faire aussi des actions de formation et d'agir pour riposter de façon efficace aux thèses les plus réactionnaires. L'UFR assure le lien avec les actifs. Elle est présente dans les territoires pour accompagner les agents retraitables et aider à la continuité.

Ensemble, avec les actifs, l'UFR se bat pour l'amélioration des droits de tous les salariés au travers du code des pensions, du statut des fonctionnaires, des statuts particuliers, d'un code du travail du 21e siècle...



## PAR ICI LA SORTIE

Quelques éminents économistes d'Attac (dont Dominique Plihon, présent à notre dernier congrès, et Esther Jeffers, intervenue en décembre dans notre stage économique) ont écrit ce livre qui permet aussi bien aux fans d'économie qu'à ceux qui veulent tout simplement comprendre quelle est la situation sociale aujourd'hui et son avenir.

Ce livre militant se découpe en 3 parties parfaitement lisibles.

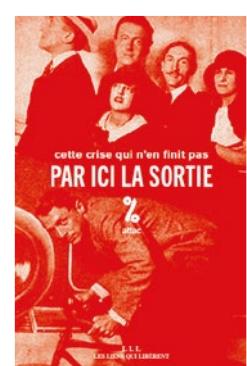
- d'où vient la crise (crise d'un système, le capitalisme, à bout de souffle) ;
- pourquoi les solutions apportées par les gouvernements à cette crise sont de fausses solutions qui accroissent la crise au lieu de la résoudre ;
- enfin comment bifurquer vers un chemin différent ou la rupture à la domination de la finance, la réduction du temps de travail, sortir du productivisme sont des voies d'une sortie de crise permettant aux populations de voir des jours meilleurs.

Enfin, une initiative très pratique, beaucoup de références à des textes complémentaires sont indiquées avec une adresse Internet qui permet de compléter les sujets évoqués par des écrits des auteurs ou d'autres économistes. Bref une lecture enrichissante.

**Auteurs :** Dominique Plihon, Esther Jeffers

**Éditeur :** Les liens qui libèrent

**Prix public :** 12 euros



## SORTIR DU GRAND BAZAR FISCAL

Voici un livre (de plus ?) sur la fiscalité. Alors en quoi les écrits d'un journaliste d'un journal comme la Tribune pourrait nous intéresser ?

Le livre se développe en 3 parties. Et, la première partie qui analyse la fiscalité actuelle et la compare aux fiscalités des pays capitalistes est particulièrement remarquable. Loin du matraquage d'une France croulant sous les impôts, le livre développe la spécificité de la fiscalité française en lien avec le développement des services publics à la population et montre combien cette réalité est différente dans la plupart des autres pays.

La seconde partie s'étend sur les propositions fiscales des candidats de droite à la présidentielle. L'intérêt ici est de démontrer que les 100 milliards d'économie sur 5 ans sont totalement impossible (ainsi Sarkozy chiffrait-il lui-même à 7 milliards maximum les économies liées au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux).

La dernière partie concerne les propositions propres à l'auteur dont nous dirons qu'elles sont bien loin de la qualité de la première partie de l'ouvrage.

**Auteur :** Ivan Best

**Éditeur :** Manitoba-belles lettres

**Prix public :** 21 euros

Ivan Best

### SORTIR DU BAZAR FISCAL

Pour un impôt du XXI<sup>e</sup> siècle

MANITOBA /  
LES BELLES LETTRES



Le pouvoir  
d'agir  
ensemble sur  
l'essentiel.

Credit photo : Getty Images - Shapecharge

**La Macif est une entreprise de l'économie sociale.**

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour une économie plus sociale et plus solidaire.

**Plus d'informations sur [macif.fr](http://macif.fr)**



**Essentiel pour moi**

MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.